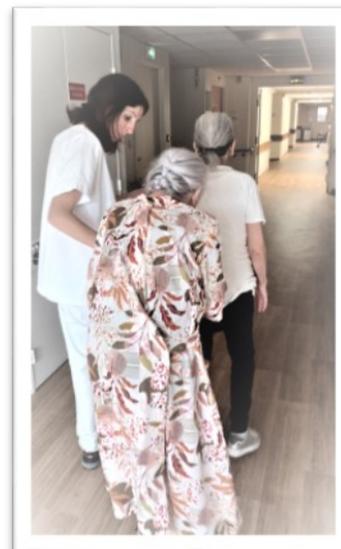


Les objectifs

- * Améliorer la qualité de vie en réduisant les facteurs anxiogènes,
- * Ralentir la perte d'autonomie et maintenir les capacités restantes pour les actes de la vie quotidienne,
- * Maintenir les repères sur lesquels se fonde l'identité du résident (nom, prise en compte de l'histoire individuelle, mobilier dans sa chambre), et répondre au projet de vie de chaque résident,
- * Agir sur les troubles du comportement (anxiété, agitation, apathie, déambulation), par une prise en charge non médicamenteuse et réduire la consommation des sédatifs,
- * Prendre en compte les attentes et les besoins particuliers de chacun et de respecter leurs rythmes de vie,
- * Concilier une indispensable sécurité avec une nécessaire liberté,
- * Favoriser les relations entre la famille et le résident et maintenir les liens affectifs avec son environnement social.



CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
CASTRES-MAZAMET

EHPAD VILLEGIALE SAINT JACQUES

UNITE DE VIE PROTEGEE

(U.V.P)

UNITE ARC EN CIEL

16 LITS

14 CHAMBRES INDIVIDUELLES

1 CHAMBRE DOUBLE

**Une terrasse aménagée et sécurisée
permettant aux résidents de profiter**

UNITE DE VIE PROTEGEE

EHPAD VILLEGIALE ST JACQUES
15 Place Carnot
81100 CASTRES

Téléphone : 05 63 71 63 02
Messagerie : villegiale@chic-cm.fr



CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
CASTRES-MAZAMET

L'UNITE DE VIE PROTEGEE

Qui peut bénéficier de l'UVP ?

L'UVP accueille les personnes de plus de 60 ans, souffrants d'une maladie neurodégénérative, type maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées, désorientées, présentant des troubles du comportement, avec déambulation, qui ont besoin de vivre librement dans un milieu sécurisé, avec d'autres résidents.

Critères d'entrée

L'entrée en UVP peut intervenir à différents stades de la maladie, de ses premiers symptômes aux stades les plus avancés.

La déambulation et les troubles du comportement qui perturbent les autres résidents sont des critères pris en compte pour résider en UVP

Critères de sortie

Quand l'état de santé ne permet plus de participer aux activités et ne nécessite plus un secteur sécurisé, un retour au secteur classique de l'EHPAD est envisagé en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Projet de vie

Un projet de vie spécifique tient compte des habitudes de vie du résident. L'équipe soignante est attentive à toute évolution des troubles secondaires à la maladie. Un programme d'activité thérapeutique contribue à diminuer les troubles du comportement et du sommeil du résident. Les activités stimulent les fonctions cognitives et sociales, diminuent l'anxiété, l'agitation ou l'apathie.

Une attention particulière sera portée :

- * A la prévention du risque de dénutrition,
- * Au repérage et à la prise en charge de la douleur,
- * À la prévention et à la prise en charge des chutes,
- * Au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles et cognitives

L'UVP est un lieu de prévention et de soins ou sont prodigués de façon coordonnée les prestations médicales et paramédicales nécessaires aux résidents.

Les familles jouent un rôle essentiel en offrant un soutien précieux et en contribuant au bien-être de leurs proches.

Les activités

Les repas, les animations, les activités se font en commun, le but étant de stimuler le résident par la cuisine, le chant, le jardinage, l'activité physique, les travaux manuels, les jeux de société, etc...

Les résidents maintiennent ainsi leurs fonctions cognitives et sociales.

Un travail sur la mémoire, les souvenirs et le passé encourage le résident à maintenir la communication.

L'UVP est avant tout, un lieu de vie, préservant à la fois une réelle intimité pour le résident et son entourage et la convivialité nécessaire au maintien du lien sociale tant entre les résidents qu'entre ces derniers et leurs proches. Les résidents n'y vivent pas en vase clos, ils participent également aux diverses activités de l'EHPAD.

